



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Allocation de rentrée scolaire pour les réfugiés ukrainiens

Question écrite n° 328

Texte de la question

Mme Véronique Riotton attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur la situation d'un grand nombre de réfugiés ukrainiens, généreusement logés et pris en charge par de nombreux citoyens sensibles à leur situation et porteurs d'un idéal de solidarité. Les familles ukrainiennes étant reçues sous le régime de la protection temporaire, elles ne bénéficient malheureusement pas de certaines aides indispensables comme l'allocation de rentrée scolaire, qui est très utile pour ces familles tout comme pour les familles françaises les accueillant. Étant donné que l'on octroie à ces familles la possibilité de scolariser leurs enfants dans les écoles publiques françaises, il serait compréhensible que l'on puisse leur faire bénéficier de cette allocation. Aussi, elle souhaiterait savoir si l'octroi de l'allocation de rentrée scolaire est envisagée par le Gouvernement.

Texte de la réponse

Dans le contexte de la guerre en Ukraine et pour tenir compte de la précarité des familles réfugiées en France, le Gouvernement a décidé d'ouvrir, à titre dérogatoire, le droit à certaines prestations sociales. S'agissant des prestations familiales, il a été décidé d'appliquer une dérogation à l'article D. 512-2 du code de la sécurité sociale pour ouvrir droit, pour les enfants réfugiés en France du fait de la guerre en Ukraine, aux prestations familiales d'entretien non affectées : les allocations familiales ; le complément familial ; l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ; l'allocation de soutien familial ; l'allocation de base de la prestation d'Accueil du Jeune Enfant et la prime à la naissance. Ces prestations ont en effet pour objectif de financer l'ensemble des dépenses occasionnées par la charge d'enfant. Compte tenu de ces éléments, le Gouvernement n'envisage pas d'étendre les dérogations actuellement en vigueur à d'autres prestations familiales.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Riotton](#)

Circonscription : Haute-Savoie (1^{re} circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 328

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : Solidarités, autonomie et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 juillet 2022](#), page 3553

Réponse publiée au JO le : [29 novembre 2022](#), page 5882